

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 MAI 2021

Convocation du 26 avril 2021  
Affichée le 26 avril 2021

Sous la présidence de M. Nicolas RODRIGUEZ, le Maire

**Conseillers présents :** BETOUCHE Sabrina, DEYBER Emilie, DIEMERT Laurence, GANTZER Christelle, GRASS Caroline, LANG Mathieu, MARTIN Stéphanie, MEYER Bruno, MICHEL Lionel, REY Olivier, MAHLER Catherine, GESELL Dominique, VOGT Aurélie.

**Conseiller absent excusé :** DIA Raphaël

Mme Catherine MAHLER est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 a été adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### **1. Lotissement Gaertel : budget primitif 2021**

M. le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour l'établissement du budget primitif du lotissement Gaertel commune pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité,

- Le budget principal s'élevant en dépenses et recettes d'investissement à **650.000** euros et en dépenses et recettes de fonctionnement à **658.555** euros.

#### **2. Lotissement Gaertel : crédit relais**

Le maire rappelle que les travaux d'aménagement du lotissement Gaertel sont en cours.

En attendant la vente des terrains, la commune a besoin de contracter un crédit relais sur 2 ans pour préfinancer ces travaux

Le maire informe le Conseil Municipal que la commune a consulté diverses banques pour ce financement.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les diverses offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retient l'offre de la Caisse d'Epargne pour la réalisation d'un prêt relais dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant :	650.000 €
- Durée	2 ou 3 ans
- Disponibilité des fonds :	au fur et à mesure des besoins
- Périodicité des échéances :	trimestrielle
- Taux d'intérêt :	taux fixe 0,27 %
- Frais de dossier :	650 €
- Remboursement :	à tout moment, sans préavis, ni pénalité ni indemnités

- Autorise le Maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

### **3. Lotissement Gaertel : choix du maître d'oeuvre**

Le maire, vu la délibération du 15 février 2021, informe le conseil municipal du dossier et des consultations effectuées en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement du lotissement Gaertel.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres et après en avoir délibéré, à 13 voix pour et une abstention.

- Décide de retenir l'offre la société AMS Ingénierie, pour un montant de 37.800€ HT soit un taux d'honoraires de 6,98% du montant des travaux estimé par le maître d'ouvrage à savoir 541.666€ HT.
- Autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre (acte d'engagement, cahier des clauses administratives particulières, cahier des clauses techniques particulières) et tous documents pour le paiement et la réalisation de cette mission.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Lotissement Gaertel 2021 à l'article 6045.

### **4. Entretien des espaces verts : choix du prestataire**

Bruno Meyer présente les différentes offres déposées pour l'entretien des espaces verts de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et une abstention, (Sabrina BETOUCHE ne prend pas part au vote)

Retient l'offre de SARL Vert la Terre d'Ettendorf pour un montant annuel prévisionnel de 12.420€.

Les sommes nécessaires sont prévues au budget à l'article 615231.

### **5. Création d'un emploi en service civique**

Le Conseil Municipal,

- Sur le rapport de M. Matthieu LANG, Adjoint,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Le Code du Service National et notamment son titre Ier bis issu de la loi 2010-241 du 10 mars 2010,

- Le décret 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

CONSIDERANT :

- Que la commune d'ETTENDORF a fixé la jeunesse comme un des axes prioritaires de son action
- Qu'une expérience d'engagement volontaire permet aux jeunes d'exercer leur citoyenneté, ainsi que l'acquisition de compétences,
- Que le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans de réaliser une mission d'intérêt général valorisante en direction des habitants de la commune, en particulier des enfants qui y sont scolarisés,
- Que la continuité de mise en oeuvre du service civique est subordonnée à une demande de renouvellement d'agrément à solliciter auprès de l'Agence du service civique,
- Que l'accueil et l'encadrement des jeunes volontaires fait l'objet d'un contrat d'engagement,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

- 1.- AUTORISE M. le Maire à déposer une demande d'agrément auprès de l'Agence du service civique.
- 2.- AUTORISE le Maire à signer le contrat d'engagement de service civique avec le volontaire selon le modèle annexé à la présente délibération et un éventuel renouvellement de ce contrat pour les années futures.
- 3.- AUTORISE le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation complémentaire par virement bancaire d'un montant de 107,58 € par mois pour la prise en charge des frais d'alimentation et de transport. (montant 2021).
- 4.- PRECISE que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés), article 64138 du budget.

## **6. Taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) : fixation du coefficient multiplicateur**

Le Maire expose les dispositions des articles L 2333-2 à L2333-5 autorisant le Conseil Municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22.9.2011 fixant le coefficient multiplicateur à 6,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité

- le maintien du coefficient multiplicateur pour la TCFE à 6.

Pour extrait conforme,  
Ettendorf le 4 mai 2021

Le maire, Nicolas RODRIGUEZ